RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2023-2024

Quatrième année du primaire

École Piché-Dufrost

Première communication

Le vendredi 13 octobre, vous recevrez sur le portail parents une première communication portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant.

Bulletins

Au cours de l'année scolaire, trois bulletins seront produits puis déposés sur le portail :

Première étape :

- Du 31 août 2023 au 9 novembre 2023.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année.
- Le bulletin sera disponible le mercredi 15 novembre 2023.
- Rencontres de parents : au cours des semaines des 13 et 20 novembre 2023.

Deuxième étape :

- Du 13 novembre 2022 au 1er mars 2024.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année.
- Le bulletin sera disponible le mercredi 13 mars 2024.
- Rencontres de parents (pour les élèves ciblés) : du 15 au 22 mars 2024.

Troisième étape :

- Du 11 mars 2024 au 21 juin 2024.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat de l'année.
- Le bulletin sera disponible le vendredi 5 juillet 2024.

Autres compétences

À la 3e étape, dans le bulletin de votre enfant, vous trouverez un commentaire sur une des autres compétences ci-dessous.

Autres compétences	*3e étape*
Exercer son jugement critique	
Organiser son travail	**X**
Se donner des méthodes de travail efficaces	
Savoir travailler en équipe	

Discipline	Compétences apparaissant au bulletin	**Étape1 (20%)**	**Étape 2 (20%)**	**Étape 3 (60%)**
		Résultats inscrits au premier bulletin	Résultats inscrits au deuxième bulletin	Résultats inscrits au troisième bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire des textes variés	✓	✓	✓
	Écrire des textes variés		✓	✓
	Communiquer oralement		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème		✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	-	✓	✓	✓
Science et technologie	-	✓	✓	✓
Éthique et culture religieuse	Éthique et dialogue	✓		✓
	Culture religieuse et dialogue		✓	✓
Arts plastiques	Réaliser des créations plastiques et médiatiques		✓	✓
	Apprécier des œuvres		✓	✓
Anglais	Comprendre des textes lus et entendus	✓		✓
	Communiquer oralement		✓	✓
	Écrire des textes		✓	✓
Éducation physique et à la santé	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	✓	✓	✓
	Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques			
	Adopter un mode de vie sain et actif			
Art dramatique	Inventer des séquences dramatiques	✓		✓
	Interpréter des séquences dramatiques		✓	✓
	Apprécier des œuvres		✓	✓
De façon régulière, les apprentissages des élèves sont évalués à l'aide de différentes modalités qui sont déterminées par l'enseignant de votre enfant (observations, travaux, évaluations, épreuves, entretiens, etc.).				

Révision d'un résultat

Qu'est-ce qu'une demande de révision d'un résultat?

La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.

La révision peut viser :

- Le résultat d'une évaluation ou d'une partie d'une évaluation;
- Le résultat constitué de plusieurs évaluations, notamment pour une note inscrite au bulletin (secteur jeune), pour un cours, une étape, une matière ou une discipline ou une compétence ou un volet.

La demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande.

Qui peut demander la révision d'un résultat?

Seul le titulaire de l'autorité parentale peut faire une demande de révision d'un résultat.

Avant de procéder à une demande de révision d'un résultat :

- Avez-vous discuté avec l'enseignant?
- Avez-vous pris contact avec la direction de l'école?

Formulaires

- Pour faire une demande de révision d'un résultat pour un élève du primaire : Formulaire de demande – Élève du primaire

Veuillez noter que vous avez **10 jours ouvrables** pour remettre la demande à la direction d'école **une fois que vous avez pris connaissance du résultat.**